

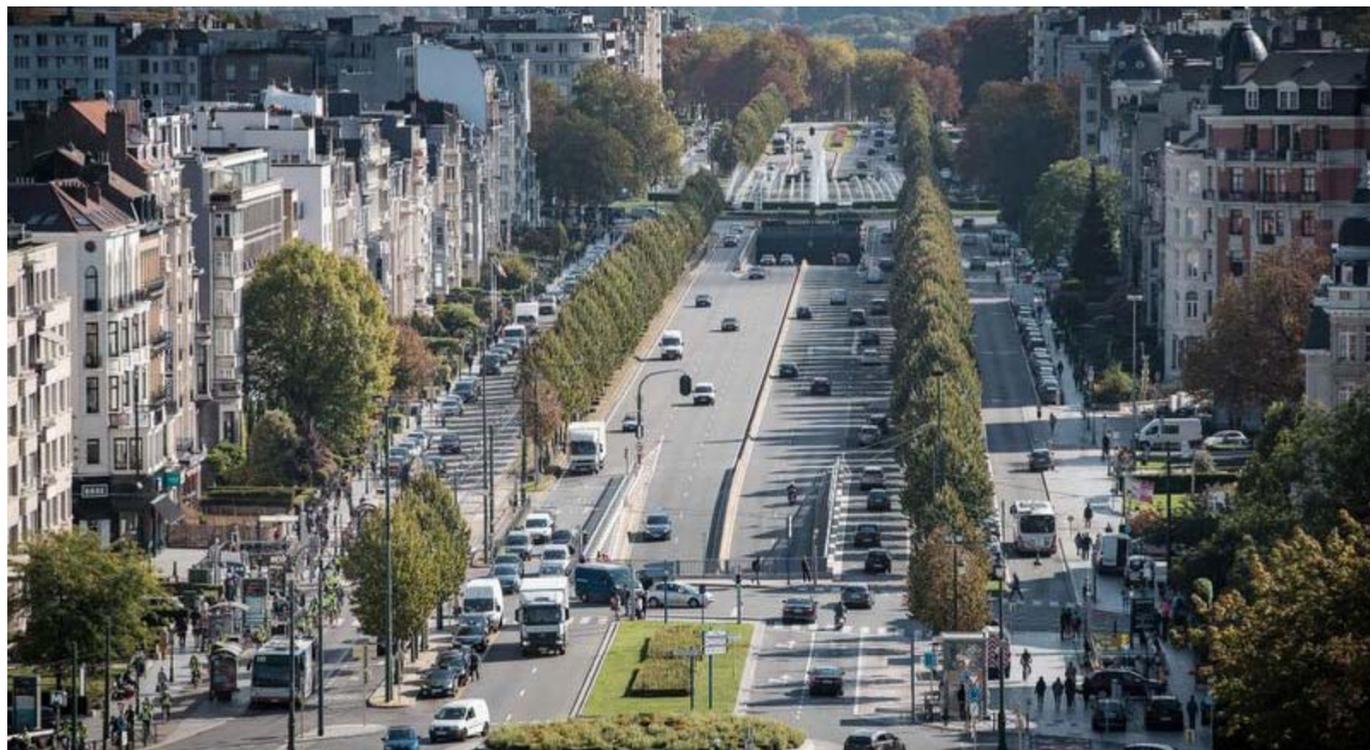
Le projet de piste en double sens sur l'avenue de Tervueren critiqué

Vincent De Wolf a fait commander une étude qui se révèle dure vis-à-vis du projet cyclable de Pascal Smet sur l'avenue. Le ministre la canarde, Ecolo prend ses distances.

ARTHUR SENTE

Le bras de fer entre la commune d'Etterbeek et la Région autour du dossier du réaménagement cyclable de l'avenue de Tervueren, sur son tronçon reliant Mérode et le Cinquantenaire au rond-point Montgomery semble loin d'être terminé, alors qu'un vent électoral souffle sur les braises. Pour rappel, Pascal Smet, ministre régional de la Mobilité (SP.A), entend créer dans les plus brefs délais une piste cyclable bidirectionnelle protégée grâce à des bornes sur le flanc droit (dans le sens Mérode-Montgomery) de cet axe majeur, de plus en plus fréquenté par les deux-roues. Un projet qui aurait notamment pour effet de supprimer un certain nombre de places de stationnement et auquel Vincent De Wolf, bourgmestre libéral de la commune sur laquelle passe ce tronçon, s'oppose fermement depuis sa genèse annoncée en février dernier, au motif que celui-ci serait accidentogène. Il propose à la place un projet maison de réaménagement en profondeur de l'avenue, avec réduction de la taille des bandes dédiées aux automobiles, création d'une berme centrale végétalisée et deux pistes cyclables unidirectionnelles au menu. Le tout livrable en deux ans, s'il vous plaît.

Voici que le second brandit une nouvelle arme : une étude commandée par ses soins à un bureau d'études français, ISR, spécialisé en matière de sécurité. Et s'il la brandit haut et fort, c'est parce que celle-ci vient, selon lui, conforter son point de vue, en soulignant différents risques liés aux pistes bidirectionnelles aux intersections de rues. « L'arrivée du cycliste "à contresens" surprend l'automobiliste, qui ne s'attend pas à ce conflit et concentre généralement son attention sur la voirie dans laquelle il s'engage », plante, en guise de règle générale, le document. Qui poursuit : « Dans l'analyse détaillée d'accidents de cyclistes survenus en Région de

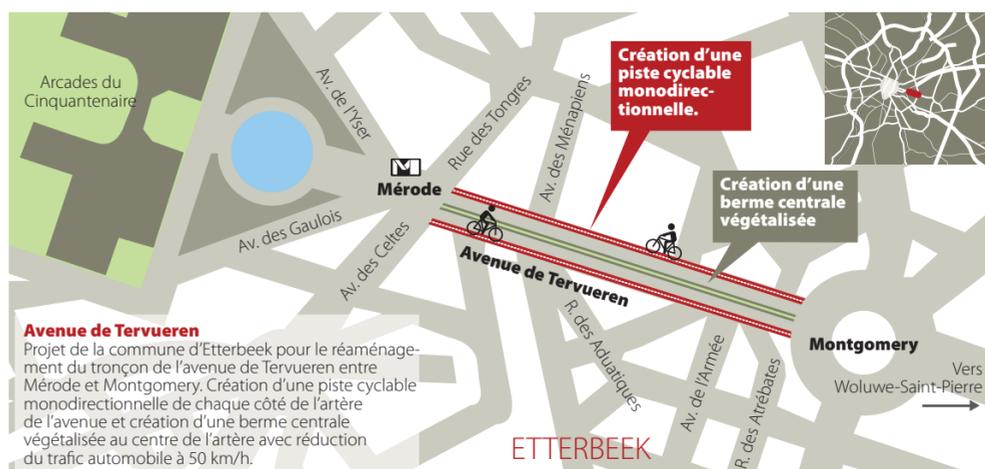


Une piste en double sens sur la droite aurait pour effet de supprimer du stationnement. © BRUNO DALIMONTE

Bruxelles-Capitale de 2010 à 2013, les accidents impliquant des cyclistes sur piste cyclable bidirectionnelle représentaient environ 23 % (28 cas sur 123) des accidents se produisant en intersection (hors giratoires).» Autre argument contre la bidirectionnelle : l'étude dénombre 17 points de conflit auto-vélo sur le rond-point Montgomery dans sa configuration actuelle. En analysant le projet tel que prévu par la Région, elle en recense 28. Le document, pas entièrement à charge, relève par contre que, pour une partie du tronçon au moins, ce projet de piste bidirectionnelle a du sens car il permet notamment aux cyclistes venant des rues Abbé Cuyppers, Père de Deken et des Aduatiques, de rejoindre l'ouest sans avoir à aller jusqu'au rond-point Montgomery. Il note à ce titre que l'on y « constaterait certainement un usage à double sens, même en l'absence d'aménagement ».

Arrêté du bourgmestre

Fort de ces observations, Vincent De Wolf campe sur ses positions : « Je ne veux pas prendre ne fut-ce que le risque moral qu'un accident grave se produise



Projet de la commune d'Etterbeek pour le réaménagement du tronçon de l'avenue de Tervueren entre Mérode et Montgomery. Création d'une piste cyclable monodirectionnelle de chaque côté de l'artère de l'avenue et création d'une berme centrale végétalisée au centre de l'artère avec réduction du trafic automobile à 50 km/h.

à cause d'un tel aménagement.» La suite du message est claire : si Pascal Smet souhaite passer en force – selon le bourgmestre, l'installation de bornes de sécurité pour séparer la piste de la voirie peut se faire sans permis –, il n'hésitera pas à y opposer un arrêté de bourgmestre.

En face, on ironise : « On pourrait s'intéresser à la crédibilité de ce bureau d'études, qui a travaillé rapidement, en méconnaissance de la réalité bruxelloise

et de ses mémorandums sur la création de pistes cyclables et leur largeur », confronte Pascal Smet. Il n'est pas le seul à prendre ses distances avec la position du bourgmestre. « Pour les écologistes d'Etterbeek, la mise en place d'une piste bidirectionnelle reste cependant la meilleure solution et vaut mieux que la situation actuelle », commentent François Denuit et Laurence Gallez, coprésidents de la locale Ecolo, principale alliée du MR au niveau communal.

Obliger les propriétaires à rénover leur habitation

Pour atteindre ses objectifs en matière de réduction de consommation d'énergie, Bruxelles veut investir dans la rénovation des bâtiments. Une stratégie a été mise en place pour 2050.

VANESSA LHULLIER

Plus de 65 % des bâtiments bruxellois ont été construits avant la Seconde Guerre mondiale. Evidemment, des rénovations ont été entreprises depuis mais beaucoup se trouvent dans un mauvais état, ce qui augmente la consommation énergétique. En même temps, la Belgique doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici 2030. « Nous devons avancer et il fallait un cadre qui permette au prochain gouvernement de décider ce qu'il faut faire pour atteindre cet objectif », lance, convaincue, la ministre de l'Environnement, Céline Fremault (CDH).



Environ 30 % des bâtiments bruxellois ne sont pas du tout isolés. © BELGA

Alors, pendant deux ans, Bruxelles Environnement, les différents secteurs de la construction et les pouvoirs publics ont planché sur une série de mesures pour encourager les propriétaires bruxellois à rénover leurs biens. En tout, près d'une centaine de fiches ont été élaborées. Le but est qu'en 2050, le parc immobilier bruxellois n'émette, en moyenne, pas plus de 100kWh/m²/an, ce qui correspond à la norme C+ du PEB. Actuellement, en moyenne, les bâtiments consomment 320 kWh/m²/an et plus de 30 % du parc n'obtient que la note de G.

Afin d'avoir une meilleure vision du parc immobilier, Bruxelles Environnement accompagnera l'établissement de certificats énergétiques. Dès 2022, le texte sur l'adoption du PEB obligatoire pour toutes les constructions devrait être adopté et en 2025, tous les biens devraient avoir été analysés. « Avec le certificat, les propriétaires pourront voir ce qu'ils doivent effectuer comme travaux dans les années à venir », explique Joël Solé, directeur de la division énergie chez Bruxelles Environnement. « Tous les cinq ans, ils devront effectuer des travaux pour arriver à l'objectif C+ en 2050. Il y aura des contraintes et les travaux seront repris dans un cadastre qui sera vérifié régulièrement. »

Des moyens publics à prévoir

Pour faire ces contrôles, il faudra évidemment engager du personnel supplémentaire et trouver un accord entre les différentes formations politiques. S'il sera facile d'inciter les propriétaires à faire des travaux notamment via des primes ou des leviers fiscaux, les contraintes seront plus complexes. « Nous devons adapter les mécanismes existants et simplifier les primes énergie et rénovation », continue Céline Fremault.

Tous les 5 ans, les propriétaires devront effectuer des travaux pour arriver à l'objectif C+ en 2050

Joël Solé,
Bruxelles Environnement

”

« Au niveau fiscal, il faut aussi mettre en place de nouveaux mécanismes, comme réformer les droits d'enregistrement ou de succession. On peut aussi imaginer le développement d'un mécanisme d'investisseurs tiers qui installent des systèmes et se paient sur la production d'énergie. Il faut être inventif et regarder dans le catalogue que nous venons d'établir pour arriver à notre objectif. » Au niveau des moyens financiers, il faudra aussi être inventif pour mobiliser l'épargne des Bruxellois mais également trouver des financements au niveau du fédéral ou de l'Union européenne. « Bruxelles est refinancée chaque année par le fédéral. Nous pourrions très bien affecter une partie des moyens dans les politiques de rénovation », conclut la ministre de l'Environnement.

En moyenne, Bruxelles Environnement estime que pour un appartement standard bruxellois, il faudrait que chaque propriétaire investisse 40.000 euros pour atteindre les performances énergétiques souhaitées. Un montant impossible pour certains. Là aussi, il faudra faire preuve d'inventivité pour aider les publics les plus précarisés et que la facture ne se répercute pas trop sur le montant du loyer.